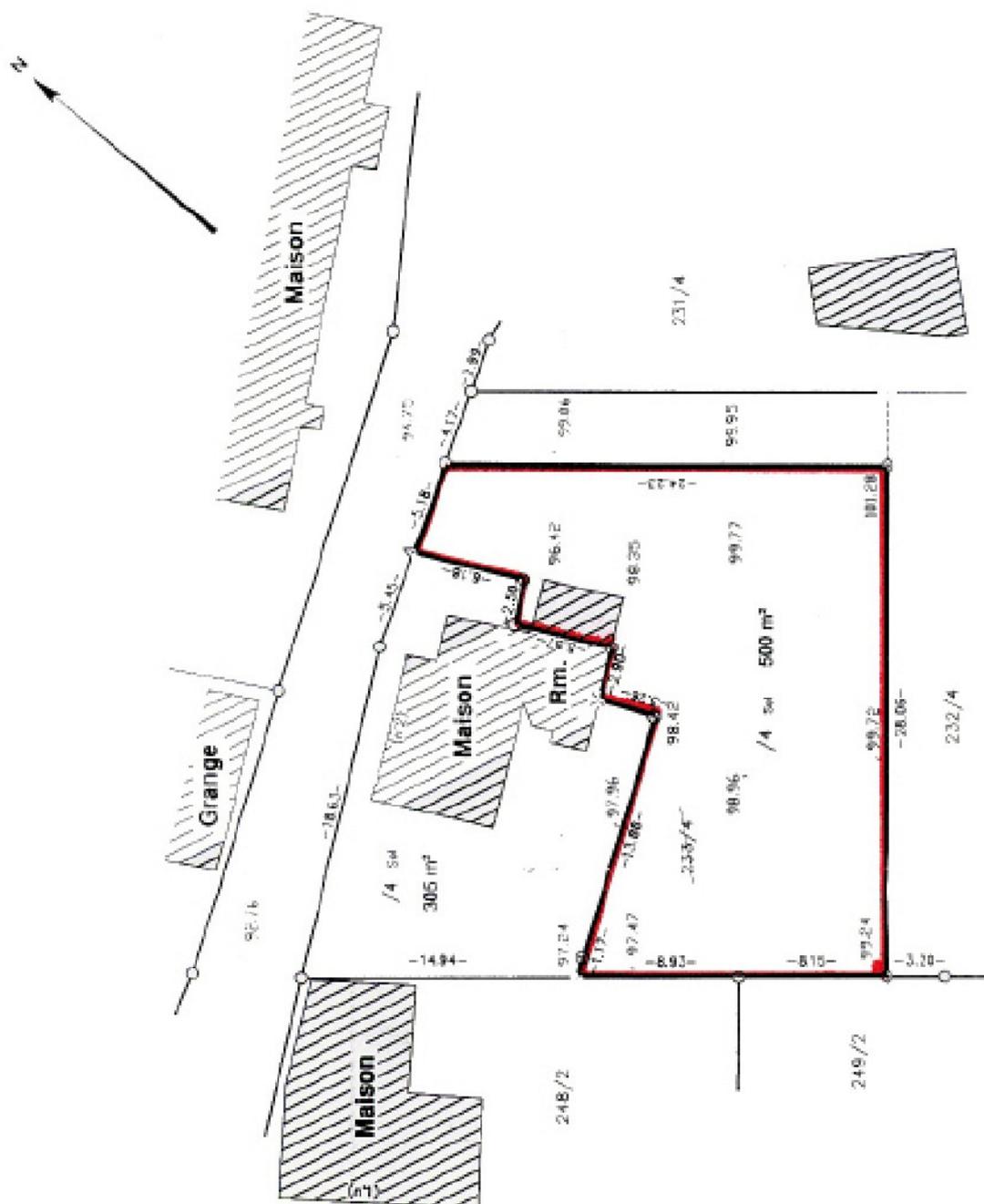


# DÉCLARATION PRÉALABLE DE DIVISION FONCIÈRE

Guide pour vous aider à établir votre dossier

*bordereau*      *formulaire*      *bordereau*  
*formulaire*      *pièces jointes*      *formulaire*



## Préalables

► Pour constituer votre dossier de déclaration préalable pour division foncière (aménagement), une **notice explicative** est disponible auprès de votre mairie et accessible sur le site internet <http://www.haut-rhin.gouv.fr/> dans les rubriques : Accueil > Politiques publiques > Aménagement du territoire construction habitat > Application du droit des sols (ADS) > Formulaire guides et notice explicative .

Cette notice vous indique :

- les **formalités** auxquelles vous êtes soumis en fonction de la nature, de l'importance et de la localisation de votre projet,
- les **pièces à joindre** à votre demande et comment les établir,
- les **modalités pratiques** concernant la constitution du dossier et son instruction.

► Le formulaire « **Déclaration préalable - lotissements et autres divisions foncières non soumis à permis d'aménager** » N° CERFA 13702.02 est disponible auprès de votre mairie et accessible sur le site internet suivant <http://www.service-public.fr> dans les rubriques : Particuliers > Logement > Urbanisme > Services en ligne et formulaires > Liste complète.

**Votre projet devra, en tout état de cause, respecter les règlements en vigueur** (Règlement National d'Urbanisme, Plan d'Occupation des Sols ou Plan Local d'Urbanisme, Plan de Prévention des Risques...).



Pour les déclarations présentées en vertu de l'article R. 431-38 du code de l'urbanisme, vous devez joindre à votre dossier individuel en plus des annexes mentionnées à l'article R. 431-38 du code de l'urbanisme, les documents suivants :  
- Pour les déclarations portant sur d'autres catégories de travaux, voir l'article R. 431-38 du code de l'urbanisme, section relative au formulaire CERFA N° 13702.02.



**N'hésitez pas à contacter nos services au siège pour tout renseignement complémentaire (coordonnées ci-dessous).**

La **Direction Départementale des Territoires (DDT) du Haut-Rhin** a élaboré le présent **guide** pour vous aider à établir votre dossier de **déclaration préalable pour division foncière**.

Il propose un **zoom sur les pièces obligatoires** à joindre à votre dossier de déclaration préalable en fonction de votre projet, avec pour chacune d'elle, les **informations obligatoires** et des **exemples** :

- **DP1** : Plan de situation du terrain
- **DP9** : Plan sommaire des lieux (s'il existe des bâtiments sur le terrain)
- **DP10** : Plan coté dans les trois dimensions faisant apparaître la ou les divisions projetées
- **DP10.1** : Attestation de l'accord du lotisseur (s'il s'agit d'une division de lots provenant d'un lotissement soumis à permis d'aménager)

**Le bordereau de dépôt des pièces jointes** à une déclaration préalable vous renseigne sur la codification des documents (DP 1, DP9...).

**N'oubliez pas de reporter cette codification sur chaque pièce fournie.**

**Direction départementale des Territoires du Haut-Rhin  
Service Connaissance, Aménagement et Urbanisme**

Cité administrative – Bât. K - 3, rue Fleischhauer - 68026 Colmar cedex  
Tél : 03 89 24 85 76 - Fax : 03 89 24 84 99 - [ddt-scau@haut-rhin.gouv.fr](mailto:ddt-scau@haut-rhin.gouv.fr)

[www.haut-rhin.gouv.fr](http://www.haut-rhin.gouv.fr)

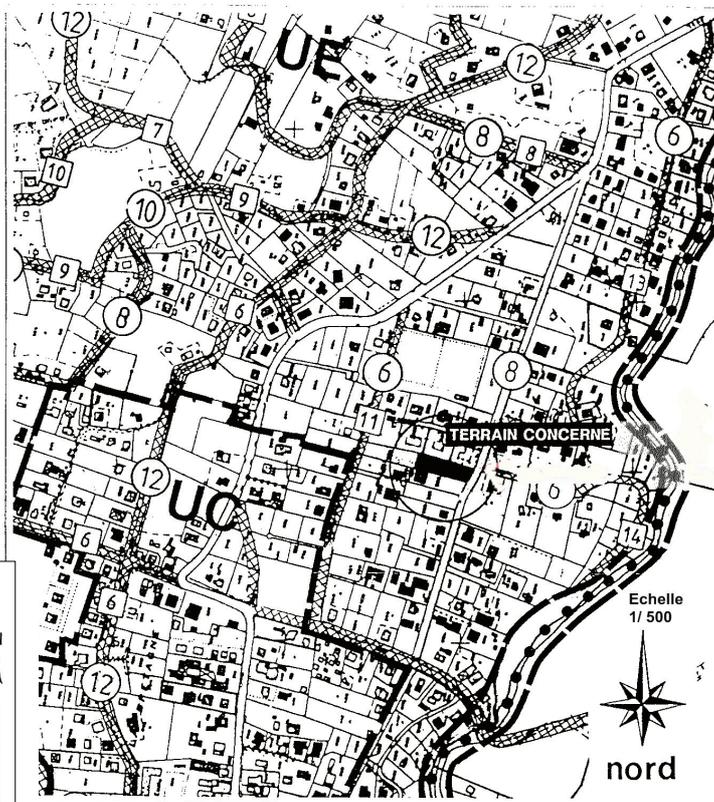
**DP1 - Un plan de situation du terrain**  
 permettant de situer le terrain dans la commune.  
 (Art. R 431.36.a et A 431.9 du Code de l'urbanisme)

**Informations obligatoires**

- échelle
- orientation (Nord)

**Informations nécessaires à l'instruction**

- délimitation visible du terrain



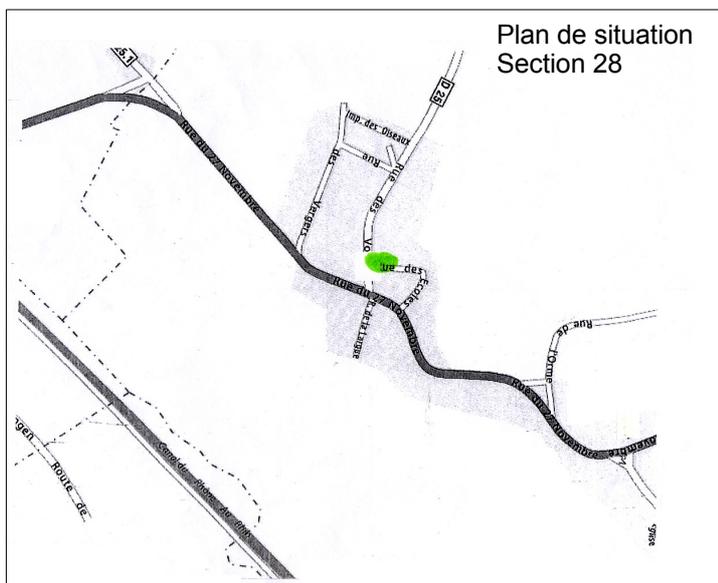
Exemple à partir d'un extrait du plan de zonage du Plan d'Occupation des Sols ou du Plan Local d'Urbanisme Document de préférence au format A4



Exemple à partir d'un plan de la commune Document de préférence au format A4

**Contre exemple**

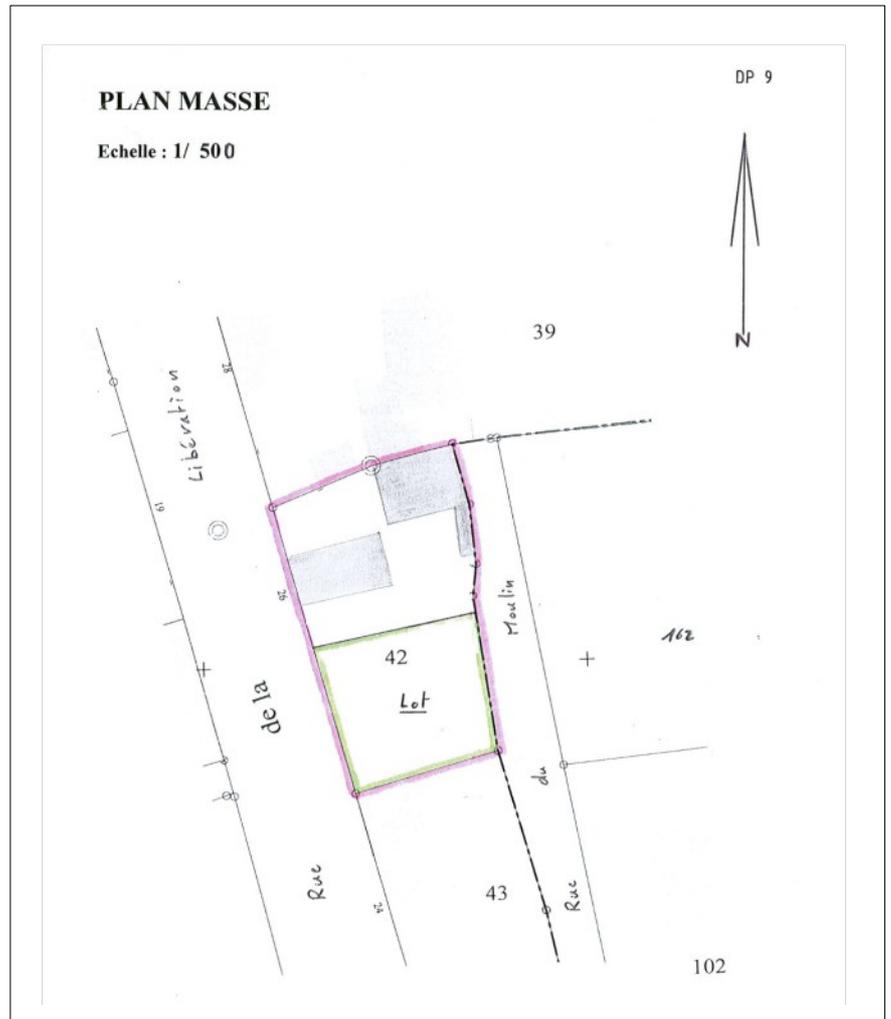
- impossibilité de situer le terrain dans la commune
- absence d'échelle
- absence d'orientation



**DP9 – Uniquement s'il existe des bâtiments, un plan sommaire des lieux indiquant les bâtiments de toute nature existants sur le terrain. (Art. R 441 10.b du Code de l'urbanisme)**

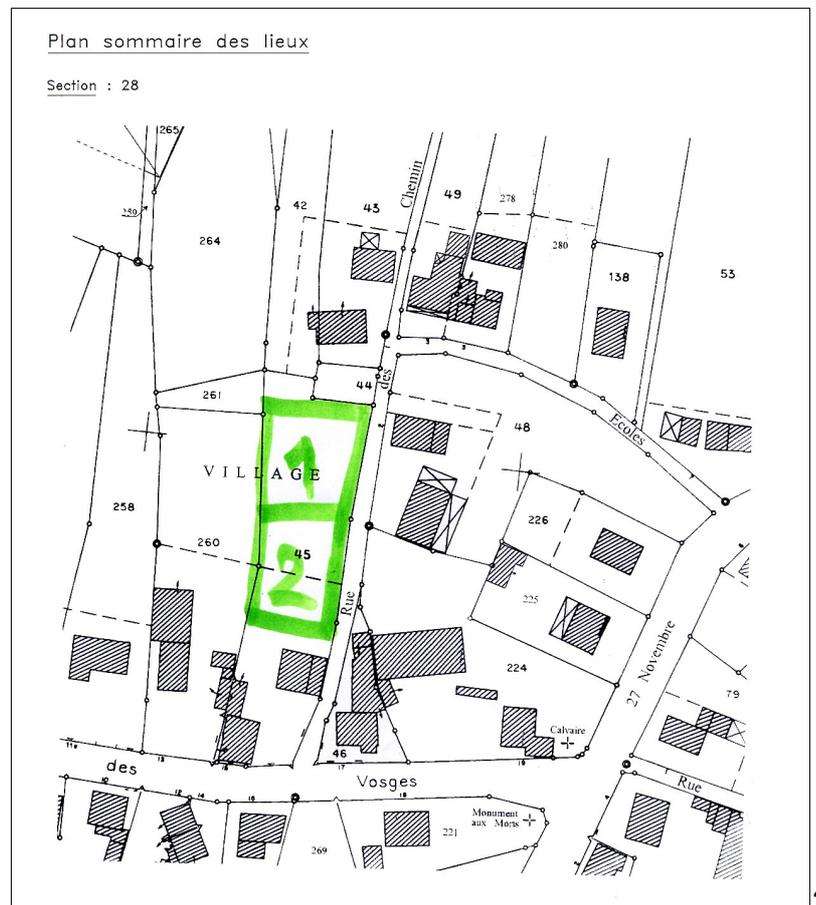
**Informations nécessaires à l'instruction**

- échelle
- orientation (Nord)
- délimitation du terrain (couleur)



**Contre exemple**

- relevé à la main
- absence d'échelle
- absence d'orientation



**DP10 - Un croquis et un plan coté dans les trois dimensions** (longueur, largeur, altimétrie en mètres NGF\* du terrain de l'aménagement) faisant apparaître s'il y a lieu, la ou les divisions projetées. (Art R 441.10.c et A 431.9 du Code de l'Urbanisme)

**Informations obligatoires**

- échelle
- orientation (Nord)
- la ou les divisions projetées (lots)

Exemple de DP 10

Département : HAUT-RHIN Commune :	DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES ----- EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL INFORMATISÉ -----	Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :
Section : 03 Echelle d'origine : 1/500 Echelle d'édition : 1/650 Date d'édition : 28/05/2009 (fuseau horaire de Paris)		Cet extrait de plan vous est délivré par :  cadastre.gouv.fr
©2007 Ministère du budget, des comptes publics et de la fonction publique		

**Contre exemple**

- plan non coté dans les trois dimensions (manque l'altimétrie du terrain)
- les lots créés ne sont pas clairement identifiés
- absence d'échelle



\*NGF : Nivellement Général de la France

**DP10.1 – Attestation de l'accord du lotisseur** (s'il s'agit d'une division de lots provenant d'un lotissement soumis à permis d'aménager)  
(Art. R 442.21.b du Code de l'Urbanisme)

.....  
.....  
.....

.....  
.....  
.....

A.....  
Le.....

Objet : PA n° 068.....délivré le.....  
Lotissement dénommé « ..... » à .....  
Subdivision des parcelles cadastrées section.....n°  
(Cf Article R 442.21 du Code de l'urbanisme)

Je soussigné,.....

ATTESTE :

- avoir été autorisé à créer un lotissement dénommé « ..... »  
sous le n° PA 068.....pour un nombre maximum  
de.....lots,
- que le nombre maximum de lots autorisés dans le permis d'aménager  
n'est pas atteint,
- ne pas s'opposer à la subdivision de lots.

Signature

Exemple de DP 10.1

**Direction départementale des Territoires du Haut-Rhin  
Service Connaissance, Aménagement et Urbanisme**

Cité administrative – Bât. K  
3, rue Fleischhauer  
68026 Colmar cedex

Tél : 03 89 24 85 76

Fax : 03 89 24 84 99

[ddt-scau@haut-rhin.gouv.fr](mailto:ddt-scau@haut-rhin.gouv.fr)  
[www.haut-rhin.gouv.fr](http://www.haut-rhin.gouv.fr)